

Respect des libertés individuelles et les activités de renseignement.!

Internet

Posté par : JulieM

Publié le : 15/4/2015 13:30:00

Dans les prochains jours, le parlement français s'apprête à débattre et voter - dans le cadre d'une procédure accélérée - le projet de Loi sur le renseignement, proposé en Conseil des Ministres le 19 mars dernier. Bien que déjà prévu avant les attentats qu'a subi la France en janvier dernier, cette loi, qui vise notamment le terrorisme, trouve un écho particulier à la lumière de ces événements.

Si la lutte contre le terrorisme et les activités illicites ne fait pas et ne doit pas faire débat, l'Internet Society France tient à souligner le nécessaire équilibre à trouver entre le respect des libertés individuelles et les activités de renseignement. Ce projet de Loi a pour but de donner un cadre légal à des activités de renseignement, dont certaines sont déjà en pratique. C'est donc une opportunité, aujourd'hui donnée aux parlementaires, pour améliorer ce projet et en renforcer les dispositifs et les cadres de contrôle.

Nous pouvons citer les autorités françaises elles-mêmes qui indiquaient en 2010 à propos du Deep Packet Inspection (DPI) :

« Si ce type d'outils peut répondre à des fins légitimes et des besoins d'efficacité, leur mise en place soulève toutefois plusieurs inquiétudes liées à la protection de la vie privée, au respect du secret des correspondances ou à la protection de la neutralité de l'Internet. Le risque notamment évoqué est de les voir utilisées à d'autres fins que celles prévues initialement, sans nécessairement accompagner cette évolution des précautions adéquates. »

L'Internet Society France tient à souligner plusieurs axes d'amélioration des dispositions du projet de Loi :

Restaurer la place du pouvoir judiciaire et du contradictoire

Tant sur le plan de la saisie de la justice à la suite d'investigations relatives au renseignement, que sur le plan du contrôle et des recours, l'Internet Society France préconise de restaurer la place du pouvoir judiciaire, afin de garantir l'application du droit commun et de permettre des recours en cas de contentieux.

Ces recours devraient pouvoir s'exercer par les citoyens ou par des associations qui les représentent, sans filtre administratif préalable et avec une procédure qui laisse la place au contradictoire.

Composition de la future commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

Nous suggérons que ce projet de Loi soit l'occasion d'améliorer la représentativité au sein de cette nouvelle commission mise en place en remplacement de l'actuelle commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS).

Des personnalités indépendantes pourraient y siéger, ainsi que des représentants des autorités administratives en lien avec la protection de la vie privée comme la CNIL.

Une meilleure collégialité dans les décisions nous semble également indispensable et une réflexion doit être menée sur la Présidence de la commission qui doit être indépendante du pouvoir exécutif, sa voix étant prépondérante.

L'Internet Society France salue cet engagement d'intégration de l'ARCEP à cette future

commission.

Bo tes noires

En l tat du projet, le flou qui entoure la mise en oeuvre de la surveillance sans contr le judiciaire semble rendre l'expertise critique du dispositif difficile : algorithme non connu, d ploiement potentiel chez tous les op rateurs, qu ils s agissent de FAI ou d h bergeurs, et absence de contr le   priori sur ce d ploiement.

L inqui tude de l Internet Society France sur ce sujet est d ouvrir une br che dans la surveillance au coeur m me du r seau, surveillance qu il pourrait  tre ais  d  tendre dans le futur, en l absence d' valuation   priori.

Sans compter  galement les possibles impacts techniques d une telle solution.

Prot ger les lanceurs d alerte, les journalistes et les avocats

Si les recours doivent  tre possibles, nous pensons  galement que les agents qui pourraient constater des d rives dans l application du dispositif doivent pouvoir saisir le Conseil d Etat ou la CNCTR, et b n ficier de la garantie d'une protection imm diate.

Les journalistes et avocats doivent pouvoir b n ficier d un statut particulier assurant le respect de la confidentialit  des sources et de leurs  changes professionnels.

Nous saluons la mobilisation des organisations et des associations sur ce projet de Loi, et plus particuli rement la F d ration internationale des ligues des droits de l Homme (FIDH), la Ligue des droits de l Homme (LDH), Reporters sans fronti res, Amnesty International et Privacy International qui ont exprim  r cemment leurs inqui tudes dans un communiqu  commun soulignant les d rives possibles dans le futur.

L Internet Society France invite les parlementaires fran sais   am liorer ce projet de Loi en se saisissant de ces diff rentes propositions.